

Conseil Municipal du 4 février 2013

Compte-rendu

Étaient présents : BONAZZI Roger, CLARY Bernard, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Étaient absents ou excusés : BIC Vincent, BONAVENTURE Alain, DELETRAZ Julien, MARTINOD Marie-Christine

Pouvoirs : Alain BONAVENTURE avait donné pouvoir à Bernard EMIN, Marie-Christine MARTINOD à Roger BONAZZI.

En début de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012 et signent le registre des délibérations. Monsieur Bernard CLARY est désigné secrétaire de séance et il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1. Réforme des rythmes scolaires – Demande de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement a engagé une réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2013-2014. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Ce décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

Compte tenu des difficultés pour la mise en place de cette réforme à la rentrée 2013-2014 (travaux de réhabilitation des groupes scolaires,...), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **SOLLICITE** à la majorité des membres présents et représentés avec 11 voix « POUR » et 1 abstention (Roger BONAZZI), une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales et **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale ainsi que le conseil général

2. Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent à raison de 33.5/35^{ème} annualisés

Il est rappelé que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins identifiés pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et assurer l'encadrement des enfants durant la pause méridienne, suite au placement en congé

maladie d'un agent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir créer un poste d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet à raison de 33.5/35^{ème} annualisées au service scolaire de la commune.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C appartenant au cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet à raison de 33.5/35 annualisées, **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au chapitre 012 du budget général

3. Personnel communal – Création d'emplois saisonniers pour 2013

La loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, prévoit dans son article 3 la possibilité pour les collectivités de recruter des agents non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers.

Afin de répondre aux besoins des services techniques et de renforcer l'équipe en charge de l'entretien des bâtiments communaux durant la période estivale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de créer pour l'année 2013 deux emplois contractuels rémunérés sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjointes techniques territoriales (IB 297 IM 309).

4. Intercommunalité – Désignation d'un délégué à la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) pour représenter la commune à la commission Travaux en remplacement de Monsieur Julien DELETRAZ

Monsieur Julien DELETRAZ, Conseiller Municipal, a fait savoir qu'il n'était plus en mesure d'honorer ses engagements en sa qualité de délégué de la commune de Villaz au sein de la commission Travaux de la CCPF et ce, pour des raisons professionnelles.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-Luc TERRIER.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la candidature de Monsieur Jean-Luc TERRIER en lieu et place de Monsieur Julien DELETRAZ.

5. Alimentation en eau potable – Travaux de renforcement du réseau pour 2013 – Secteur de Rossand – Adoption du projet et demande de subventions

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de renforcement du réseau d'eau potable au secteur de Rossand qui amélioreront également la défense incendie. Il est précisé que ces travaux sont préconisés dans l'annexe sanitaire « EAU POTABLE » du Plan Local d'Urbanisme.

Ces travaux seraient à réaliser en coordination avec la pose d'un collecteur d'Eaux Usées, par le S.I.L.A., dans ce secteur, cette année.

Le coût global de l'opération est estimé à **77 000,00€ TTC** (travaux et honoraires inclus).

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement ainsi que par l'Agence de l'Eau.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le projet et le montant prévisionnel de l'opération, d'autre part, **SOLLICITE** l'inscription de cette opération au prochain programme du SMDEA ainsi qu'une aide financière auprès de l'Agence de l'eau.

Le Maire,
Bernard EMIN